



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME

À : Toutes les parties au dossier n° 002 **Date :** 28 octobre 2011
DE : KONG Srim, Président de la Chambre de la Cour suprême
COPIE : Tous les juges de la Chambre de la Cour suprême ; Section d'administration judiciaire
OBJET : Modification de l'obligation de déposer une copie de toutes les sources

Le présent document fait référence à l'article 6.3 de la Directive pratique sur le dépôt des documents auprès des CETC (ECCC/01/2007/Rev.7), aux termes duquel « [I]es documents sont déposés avec des copies de toutes les sources présentes dans la liste, à l'exception des documents auxquels il est fait référence dans le recueil des lois des CETC figurant sur le site Internet officiel des CETC ».

La Chambre de la Cour suprême informe les parties au dossier n° 002 que, comme l'a fait la Chambre de première instance¹, elle les dispense de déposer une copie des sources qui appartiennent déjà au domaine public et sont facilement accessibles à la Chambre et à toutes les parties, comme par exemple les instruments internationaux bien connus et les sources faisant partie de la jurisprudence des tribunaux *ad hoc*. En revanche, une copie de toutes les sources qui ne sont pas facilement accessibles doit être déposée en accompagnement de la liste des sources, conformément à la Directive pratique sur le dépôt des documents. Toutes les sources doivent être répertoriées dans la liste des sources pour en faciliter la consultation.

¹ Doc. n° E72, 5 avril 2011, ERN 00658699.